



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — ... 10 » — 13 »  
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 03 — —	Omnibus-Mixte.
2 — 12 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 15 — —	Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On annonce que le gouvernement prussien aurait exprimé des inquiétudes au sujet des Hanovriens réfugiés sur notre territoire, et qu'il demanderait qu'on prit contre eux des mesures sévères.

La conduite de ces honorables étrangers est irréprochable. Elle n'a donné lieu à aucune plainte.

D'ailleurs, quelques centaines de Hanovriens disséminés dans plusieurs départements ne peuvent inquiéter sérieusement le vainqueur de Sadowa.

De la part de la France, il n'y a que l'exercice traditionnel des devoirs de l'hospitalité; ce devoir, elle l'a toujours rempli vis-à-vis de tous les vaincus avec une égale générosité.

Nous ne croyons donc pas que le cabinet de Berlin puisse soutenir une prétention que déshonore le droit des gens et qui, d'ailleurs, n'a pas de raison d'être en présence de la sécurité que doivent lui donner ses bons rapports avec la France.

La statue de Luther vient d'être inaugurée à Worms en présence des princes protestants de l'Allemagne. Une dépêche nous donne un aperçu de cette solennité moitié religieuse, moitié politique, mais patriotique par-dessus tout. On remarque d'après le télégramme que le grand-duc de Bade ne s'est pas joint à la pléiade de satellites qui gravitent en ce moment autour de Sa Majesté prussienne. La Gazette de Carlsruhe explique cette absence

par des raisons de santé. Le grand-duc s'est fait faire la semaine dernière une opération peu grave, — il s'agissait de deux tumeurs; — mais un peu de fièvre est survenue, et il a fallu renoncer au voyage de Worms. Le grand-duc s'est fait représenter, d'ailleurs, par le prince Guillaume.

Le correspondant du *Courrier du Bas-Rhin*, dit que la ville est comble. On annonçait, au moment du départ de sa lettre, la venue du dernier représentant de la famille de Luther, de M. de Kunheim-Juditten, de Königsberg, descendant de la troisième fille du réformateur.

Il n'est pas une maison, pas un toit, pas un mur, pas une fenêtre, qui n'ait son drapeau, sa guirlande, son inscription, son ornementation. Jusque dans les ruelles les plus reculées, qu'aucun visiteur peut-être ne verra seulement, on rencontre des arcs de triomphe, la plupart en verdure, des sapins et des peupliers plantés devant les maisons. Quant aux rues et aux places principales, on se figurerait difficilement le luxe des décorations dont on les a ornées; les façades disparaissent littéralement sous les draperies.

Une dépêche de Berlin, datée du 27 et adressée au *Times*, nous apprend que la reine Victoria a envoyé le télégramme suivant au roi de Prusse, à Worms :

« Veuillez faire part à la commission qui s'est occupée du monument à élever à la mémoire de Luther, de mes bien cordiales félicitations, à l'occasion de l'heureuse conclusion de sa tâche. Toutes les sympathies de l'Angleterre protestante sont acquises à un événement

qui réunit les princes et les peuples protestants de l'Allemagne.

On écrit de Berlin que le roi Guillaume a l'intention de nommer quatre ou cinq maréchaux, le 2 juillet, jour anniversaire de la bataille de Sadowa. Actuellement, un seul militaire prussien est investi de ce grade, c'est le comte Wrangel, qui est âgé de quatre-vingts ans.

La forteresse de Rendsbourg, dans le Holstein, va être démantelée; mais la ville sera maintenue comme place d'armes de premier ordre, entourée de forts détachés et destinée à soutenir les fortifications de Düppel et de Kiel.

On télégraphie de Belgrade, le 26 juin :

Aujourd'hui se sont ouverts les débats publics du procès des meurtriers du prince Michel.

Treize prévenus ont comparu.

L'acte d'accusation constate qu'une conspiration avait été tramée en vue de renverser le gouvernement et de provoquer un changement politique en faveur du prince Karageorgewitch.

Les trois accusés Maric, Rogic et Todec avouent leur crime.

M. Paul Radovanowich a déclaré qu'il voulait retenir ses trois frères, mais qu'en les voyant persister inébranlablement dans leur résolution, il n'avait pu, lui leur frère, les abandonner.

Ifkovic déclare que l'aveu qu'il a fait est nul, attendu que cet aveu a été arraché par les

mauvais traitements qu'on lui a fait subir dans sa prison.

Les consuls étrangers et les représentants de la presse indigène et étrangère assistaient à l'audience. Du reste, un très-petit nombre de personnes avaient été admises dans le prétoire. Les débats continueront demain. Le jugement sera rendu lundi.

Parmi les treize prévenus dans l'affaire de l'assassinat du prince Michel se trouvent les quatre frères Radovanowich, dont l'un était fondé de pouvoirs du prince Karageorgewitch.

Un des frères de la princesse Karageorgewitch est également parmi les prévenus.

Tous les accusés avouent qu'ils voulaient faire proclamer le prince Karageorgewitch. Aucun d'eux ne parle de femme ou de fille prétendument déshonorée par le prince Michel.

Belgrade, 28 juin. — Les débats du procès relatif à l'assassinat du prince Michel ont été clos hier au soir.

Le réquisitoire du ministère public conclut à la peine de mort contre douze accusés.

L'arrêt sera rendu lundi.

La tranquillité du pays est complète.

Le Sénat et le ministère ont proposé comme candidats pour le conseil de régence (qui doit se composer de trois membres) :

MM. Blasnowatz, ministre de la guerre;  
Ristitch, ex-agent de Serbie à Constantinople;  
Garaschanine, ancien ministre des affaires étrangères;  
Marinowitch, vice-président du Sénat;

## FABLETTON.

6

## UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

Or, de quoi un notaire peut-il venir causer avec un individu qui demeure à quelques lieues de l'étude, sinon d'affaires et d'affaires importantes encore. Car messieurs du notariat ne sont pas dans l'habitude de se déranger pour rien, disait-on à Cany.

La servante, indiscreète et bavarde, avait entendu son maître parler d'argent à placer, et la digne comtesse n'avait pas manqué de confier à ses amies intimes le secret surpris par elle.

M. Berthollet avait donné à entendre que, par suite de son association avec son vendeur, il allait probablement agrandir ses ateliers.

Léonie ayant appris qu'un terrain pour construire était à vendre à quelques centaines de mètres de là, était allée le visiter avec son grand-père.

Bref, les choses prirent une telle tournure qu'aux yeux de tout Cany, il devint manifeste que le père Hauttot avait dissimulé le chiffre de sa fortune afin de pouvoir doter avantageusement sa petite-fille.

Quelques gros bonnets de l'endroit, et nous disons bonnets parce qu'il s'agit de femmes qui se prétendaient fort avancées dans les secrets de Mme Berthollet, ne craignirent pas de dire qu'avant peu Mlle Léonie Hauttot serait dame et maîtresse dans la filature Berthollet et C<sup>ie</sup>.

Tous ces bruits prirent d'autant plus de consistance que personne, parmi les intéressés, ne les démentit, bien que les questions ne leur manquaient pas. Il est vrai que nul d'entre eux, ni le notaire, ni la jeune fille, ni M. Hauttot, ni Mme Berthollet ne les confirmait.

Les Lefebvre ne furent pas les derniers, à Fécamp, vers qui toutes ces rumeurs remontaient : et M. Lefebvre, qui avait une réputation de perspicacité très-méritée, ne manqua pas de saisir cette occasion pour la consolider encore.

— Qu'est-ce que j'ai toujours dit, fit-il en s'adressant à sa femme devant quelques oisifs qu'il réunissait le dimanche soir, qu'est-ce que je t'ai toujours dit : le père Hauttot est un cachottier; bien sûr, il a quelque part un magot qu'il destine à Léonie.

Et madame Lefebvre d'ajouter :

— Ça, s'est vrai; mon mari a toujours pensé cela.

Pour avoir le cœur net de tous ces on-dit, sous prétexte de faire une visite à M. Hauttot, — petit devoir

de convenance qu'ils avaient négligé de remplir jusqu'à ce jour, — M. et Mme Lefebvre vinrent à Cany. Ce fut Léonie qui les reçut, et les deux époux furent émerveillés de la transformation de la jeune fille. Ils avaient quitté une enfant un peu lourde, un peu gauche, et ils retrouvaient une charmante jeune personne, belle, resplendissante de santé, gracieuse, affable. On devinait que l'air de Paris avait fait épanouir cette fleur vivace, comme une plante exotique dans une serre chaude.

— Comme te voilà belle demoiselle, lui dit Mme Lefebvre. Ah ça! ton grand-père est donc riche?... Te voilà un fier parti.

— Moi! mais je suis toujours dans la même position : mes quatre cents livres de revenu n'ont pas augmenté.

— Bah! laisse-nous donc!... Comme si nous ne savions pas tout... Au bout du compte, M. Hauttot est bien libre... Ta tante est très-bien mariée; elle est heureuse... et il a eu raison de penser à toi.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, répondit Léonie; mais voici mon grand-père, il vous répondra, lui.

— Ah! vous voilà, mes chers amis, dit M. Hauttot qui survenait en effet, tant mieux! Léonie, va vite réparer une chambre... car vous nous restez quelques

jours... c'est entendu, d'autant plus que je ne puis vous consacrer que quelques instants : c'est aujourd'hui la paie, et nos ouvriers me réclament.

— Ah ça! c'est donc vrai ce qu'on dit?

— Et qu'est-ce que l'on dit?

— Mais que vous êtes rentré dans les affaires.

— C'est si ennuyeux de ne rien faire.

Pendant leur séjour à Cany, les Lefebvre questionnèrent celui-ci et celui-là, observèrent, commentèrent, et partirent bien convaincus que le rusé vieillard avait trompé tout le monde, à l'époque du mariage d'Honorine.

Ainsi que cela arrive toujours en pareil cas, ils furent très-froissés, très-humiliés d'avoir été dupes de leur vieux parent; aussi leur premier soin fut-il d'écrire à Honorine une espèce de lettre de condoléance à propos de la mystification dont elle avait été la victime, et de la spoliation qui la frappait.

M. et Mme d'Ollebec ne comprirent rien au langage de leur amie, et s'empressèrent de demander des explications, qui ne se firent pas attendre.

Quarante-huit heures après, ils étaient édifiés, et nous devons dire qu'ils devinrent furieux.

— Là! j'en étais sûr, murmura M. d'Ollebec; ton père nous trompait tous!

— Et Léonie, donc, quelle créature dissimulée!

Zernsbaratz, ministre de l'instruction publique.

Si le poste de consul russe en Serbie a jamais été une sinécure, il a cessé de l'être depuis l'ouverture de la succession au trône de Michel III. Le gouvernement de Saint-Petersbourg, qui fait profession de désintéressement dans la question du choix du nouveau prince de Serbie, exerce, à ce qu'il paraît, beaucoup l'activité de son consul, M. Sichoulepnikoff, qui, en ce moment, ne cesse d'aller de Belgrade à Saint-Petersbourg et de Saint-Petersbourg à Belgrade; ce qui n'empêche pas, dit-on, le télégraphe de fonctionner jour et nuit, sans interruption, entre ces deux capitales.

Des lettres de Rome annoncent que la bulle *Sub plombo*, qui convoquera le concile œcuménique, sera affichée demain sous le vestibule de Saint-Pierre et immédiatement expédiée aux évêques. Le concile s'ouvrira le 8 décembre 1869, à moins d'obstacles imprévus.

La Chambre des lords a continué, dans sa séance de vendredi au soir, la discussion du bill relatif à l'Eglise d'Irlande. Le télégramme de Londres qui apporte cette nouvelle se borne à dire que les principaux orateurs, parmi lesquels plusieurs évêques, ont parlé contre le bill. La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Le prince Napoléon était le 25 à Bucharest. Un télégramme de cette ville nous apprend que Son Altesse impériale a reçu des adresses qui lui ont été présentées par une députation d'Israélites, par des membres de la colonie française et par les notabilités du pays.

Le prince a visité ensuite les couvents et a assisté à la fête de nuit qui lui a été donnée à Cotroceni par le prince Charles.

A son arrivée à Bucharest, le prince Napoléon a été accueilli avec enthousiasme, aux cris de : *Vive Napoléon ! Vive la France !* Le soir, la ville était illuminée et il y a eu une promenade populaire aux flambeaux.

M. Bratiano, ministre de l'intérieur, était allé recevoir Son Altesse impériale à Giurgewo.

La présence du prince a donné lieu à de chaleureuses démonstrations dans toutes les villes de Roumanie où il a passé.

Son Altesse impériale a dû partir pour Roustchouck et Varna.

On lit dans la France :

Un nouveau journal hebdomadaire, *l'Electeur*, qui vient de paraître sous la direction de MM. Jules Favre, Hénon et Picard, a eu son premier numéro saisi.

Nous avons nous-mêmes discuté avec cette

feuille et réfuté énergiquement un de ses articles, intitulé : *Reprenons la France*.

Fort heureusement, ce n'est pas cet article qui a motivé cette saisie. Car nous regretterions profondément que l'intervention du parquet vint ôter à la polémique sa liberté.

Nous ajouterons que cette saisie nous paraît fâcheuse. Nous avons hautement applaudi aux principes si libéraux qui ont inspiré les remarquables circulaires de M. Baroche et de M. Pignard. Nous croyons, comme ces honorables ministres, que la répression ne peut être efficace qu'à la condition d'être appliquée avec la plus grande mesure, et seulement pour des nécessités de défense sociale.

Ce qui a compromis la répression sous les précédents régimes, c'est l'abus qui en a été fait.

Les lois sur la presse sont un peu comme les fortifications de Paris : il est bon de les avoir ; mais il est à désirer qu'on n'ait pas à s'en servir.

D'ailleurs, ne craint-on pas, par des actes de cette nature, d'appeler l'attention sur des attaques passagères comme les impressions de la polémique ?

C'est une réflexion que nous livrons à la haute sagacité de M. le ministre de la justice et de M. le ministre de l'intérieur.

On lisait ces jours derniers dans *l'Indépendance belge* :

« La question des aliénés continue d'être l'objet des préoccupations les plus sérieuses dans les hautes régions du pouvoir. L'Empereur n'est pas encore allé à Charenton, comme on l'avait annoncé, mais il a fait venir quelques médecins aliénistes et leur aurait exposé, si je suis bien informé, quelques questions assez embarrassantes. D'un autre côté, je sais de très-bonne source que le chef de l'Etat a reçu en audience particulière l'adversaire le plus persévérant et apparemment le plus redoutable qu'aient rencontré jusqu'ici les médecins aliénistes, M. Garsonnet, inspecteur de l'académie de Paris. On m'assure que l'Empereur a écouté avec une attention très-marquée la démonstration très-claire et très-concluante que l'ancien pensionnaire de la philanthropie officielle a déjà donnée plus d'une fois du mécanisme de l'institution qu'il a juré de détruire, mécanisme très-simple comme toutes les choses profondes, et qui consiste dans un secret médical connu seulement des initiés.

» Enfin la vigilance du Corps-Législatif, trop longtemps muet, ne s'endort pas. Une commission doit se transporter avant peu dans les fermes-asiles de Sainte-Anne et de Ville-d'Évron, à l'occasion du projet de loi relatif à un emprunt de la Ville de Paris, pour y observer d'un peu plus près un état de choses sur lequel le Sénat a peut-être glissé un

peu légèrement, comme s'il avait eu peur d'appuyer. »

Nous avons lieu de croire que ces renseignements sont exacts. La question des aliénés sera portée prochainement à la tribune du Corps-Législatif ; mais ce n'est point à l'occasion de l'emprunt de la Ville de Paris qu'elle sera posée ; elle viendra lors de la discussion du budget du ministre de l'intérieur, à propos du chapitre de ce ministère qui comprend les établissements de bienfaisance et les asiles.

On entendra MM. Lanjuinais, Jules Simon, Pelletan et Jules Favre.

L'attaque sera vive, nous dit-on, mais nous pensons qu'elle ne doit effrayer personne. C'est une lutte dans laquelle il ne peut y avoir de vaincus.

Le gouvernement n'a point à se mettre en peine de parer les coups qui peuvent être portés à une institution qui n'est point son œuvre et qui fait partie des institutions d'un autre règne.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la politique n'a rien à voir ici ; la médecine seule est en cause. C'est à elle de répondre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On a reçu de Châlons les meilleures nouvelles de la santé de l'Empereur, qui n'a pas été moins de 5 à 6 heures à cheval, sans paraître en éprouver aucune fatigue.

— On pense que du 12 au 15 juillet, S. M. se rendra à Plombières, où elle séjournerait environ un mois, de manière à pouvoir se trouver au camp de Châlons pour la fête nationale du 15 août.

— On assure que M. le duc de Persigny va être envoyé comme ambassadeur à Saint-Petersbourg, et que M. le comte Walewski ira à Rome en la même qualité.

— D'après la *Patrie*, MM. les préfets se rendront successivement à Paris, dès les premiers jours de juillet, pour rendre compte au gouvernement de l'état des esprits au sujet des élections, et de toutes les questions qui se rattachent au renouvellement de la législation.

— Le projet de loi portant appel de 100,000 hommes pour le recrutement des armées de terre et de mer, a été adopté par le Corps-Législatif, à la majorité de 210 voix contre 15.

— On assure que le Corps-Législatif va être saisi d'un amendement demandant l'incompatibilité des fonctions de député avec celles d'administrateur des compagnies financières et industrielles.

— La reine Marie-Pie, de Portugal, qui vient des eaux d'Allemagne, est arrivée incognito à

cette communication n'a pas existé autrefois : je m'arrangerai avec le propriétaire ; surtout pas de sottises de femme ! ne va pas faire mauvaise mine à Léonie !

— Je la remerciais, au contraire, de son empressement à me remplacer auprès de mon père.

— Très-bien... Vois tout le monde : M. Berthollet surtout, M<sup>e</sup> Prudent, et tâche de connaître les clauses de l'association.

— Et Léonie, qu'en ferons-nous ?

— Nous lui chercherons une position... en province... nous la marierons... enfin, nous verrons ; l'essentiel, quant à présent, c'est de reconquérir le cœur de ton père et de ramener le vieillard ici.

Ainsi stylée, Honorine partit, non pas le jour même, cela était impossible, ni le lendemain, car il y avait certains préparatifs à faire : Mme d'Ollebec avait la réputation de femme élégante à soutenir, mais le surlendemain.

M. d'Ollebec écrivit sur-le-champ, de son côté, à M. Lefebvre, pour le prier de prendre sur l'association de son beau-père et de M. Berthollet tous les renseignements possibles ; il crut aussi bon d'en demander à maître Prudent, et, pour compléter l'ensemble de ses mesures, alla trouver les patrons de Léonie, pour les engager à rappeler leur employée.

(La fin au prochain numéro.)

Paris, où son séjour doit être de très-courte durée.

Sa Majesté s'est rendue tout droit au château de Meudon, chez S. A. I. la princesse Clotilde, qui était allée à la gare recevoir son auguste sœur.

— Le *Courrier français* est l'objet de nouvelles poursuites. Son gérant est assigné devant la 6<sup>e</sup> chambre de police correctionnelle pour le 30 juin sous l'inculpation d'avoir publié un journal traitant de matières politiques sans cautionnement préalable. L'ancien cautionnement de ce journal a été en effet absorbé en grande partie par le fisc, par suites des amendes et des condamnations dont l'organe socialiste a été l'objet.

— D'après la *Presse*, M. Bismarck serait attendu à Paris.

— Les nouvelles des récoltes qui sont l'une des premières préoccupations du moment sont très-favorables, surtout depuis que la pluie a reparu.

Quant à la vigne, les avis des pays de production sont assez bons. Malheureusement un membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, M. Joulie, annonce qu'elle serait attaquée d'une maladie cryptogamique plus grave que l'oïdium, puisqu'elle atteint le cep lui-même et détruirait ainsi non-seulement la récolte actuelle, mais encore tout espoir d'avenir. Cette altération, que M. Joulie a observée, au commencement du mois de mai dernier, dans le vignoble de Roquemare (Gard), présenterait trois degrés : 1<sup>o</sup> simple noircissement de la moelle n'empêchant pas la souche de végéter vigoureusement ; 2<sup>o</sup> commencement de nécrose du bois permettant encore une végétation souffreteuse ; 3<sup>o</sup> nécrose plus ou moins complète amenant la désagrégation de la plus grande partie du bois et s'opposant à toute végétation.

Le *Journal d'agriculture pratique* nous apprend en même temps que le mémoire de M. Joulie a été renvoyé par la Société impériale à la section des cultures spéciales.

— Le *Courrier du Centre* donne de nouveaux détails sur un crime qui vient d'être commis à Limoges :

« L'émotion causée par l'horrible assassinat commis dans la nuit de lundi dure encore, et cette épouvantable aventure, qui rappelle les crimes du trop fameux boucher Avinain, forme le sujet de toutes les conversations.

» C'est dans la matinée du 23 que furent découverts les premiers débris sur un talus de l'avenue du Crucifix et dans une pêcherie. Le bras droit, qu'on a trouvé tout d'abord, avait une chair blanche et ferme, paraissait appartenir à une personne dans la force de l'âge : la main offrait cette particularité que le pouce portait la trace récente d'un panaris, et que, sur la paume se trouvaient deux ou trois callosités comme celles que produit le maniement continu d'un outil. Or, par une coïncidence assez singulière, un soldat cordonnier au 25<sup>e</sup> régiment de ligne n'était pas rentré depuis deux jours à la caserne. N'était-ce pas là la victime ? Et ces callosités remarquables à la paume de la main, ne pouvaient-elles pas provenir de l'usage journalier du tranchet ? Cette supposition devint presque une certitude quand un soldat du 25<sup>e</sup> déclara qu'il reconnaissait la main de son camarade à la trace qu'avait laissée le panaris. Ce n'était pas tout ; on crut voir des taches de sang répandues le long de l'avenue du Crucifix et l'avenue du Champ-de-Juillet ; elles cessaient tout près du quartier où sont reléguées les maisons de tolérance.

» Cet indice ne fut pas négligé, et chacune de ces maisons fut fouillée de fond en comble ; mais ces recherches ne donnèrent aucun résultat. Sur ces entrefaites, le cordonnier du 25<sup>e</sup> de ligne que l'on pensait être la victime du crime rentra à la caserne après une absence de trois jours, et l'on se retrouvait ainsi en face de l'inconnu. Ainsi s'était terminée la journée.

» Hier soir, vers 9 heures, deux jeunes

— N'en doute pas, elle savait tout.

— Certainement ! La fine-mouche ne serait pas allée à Cany sans cela, et sans nous prévenir.

— Après tout, c'est ta faute.

— Comment, ma faute, mon ami ?

— Sans doute !... Est-ce que tu devais rester ainsi près de deux ans sans voir ton père.

— C'est possible ; mais toi, tu aurais dû lui servir sa pension régulièrement ; mais tu es si négligent.

— Je te conseille de me faire des reproches ! Ne l'as-tu pas laissé partir au lieu de le garder avec nous ?...

— Mais c'est toi qui m'as poussée à cela.

— Dame ! moi, j'ai écouté le médecin... Et puis, ce n'était pas mon père, à moi !

— Vous trouvez qu'il était une charge pour nous !

— Moi ! c'est bien plutôt vous qui, pour avoir un petit salon, avez relégué le pauvre homme dans une mansarde.

— Et vous qui, par économie, n'avez pas voulu avoir un appartement avec trois chambres à coucher !... Elle est jolie, votre économie !... elle va nous coûter plus de cent mille francs !...

— Si encore vous aviez gardé Léonie avec vous... mais non, elle vous portait ombrage... vous étiez jalouse d'elle... En vérité, ajouta M. d'Ollebec en haussant les épaules, les femmes sont stupides...

— Moi, jalouse de cette campagnarde ! allons donc !

— Voyons, reprit le mari après quelques instants de silence, quand nous nous rejeterons mutuellement les torts, cela n'avancera à rien ; nous avons fait fausse route tous les deux, le mal est-il irréparable ? Non ; seulement il faut agir promptement.

— Tu as raison... Que faut-il faire ?

— Contrebalancer l'influence de Léonie. Ton père a toujours eu un faible pour toi et il est impossible qu'à force de caresses, de prévenances, tu ne le fasses pas revenir à nous.

— Je ferai tout pour cela.

— Tu vas lui écrire aujourd'hui.

— A l'instant...

— Non, une lettre ne suffit pas... il faut partir.

— Mais ma grossesse ?

— Bah ! tu te portes comme un charme, et d'ailleurs tu as encore trois mois à courir, il le faut d'ailleurs ; tu surprendras ton père ; tu ignores tout, bien entendu, et tu viens le chercher, ne pouvant plus te passer de lui, ne voulant pas le laisser à la campagne par ces vilains temps.

— Mais où le loger !

— Rien n'est plus facile, il y a sur le même carré une pièce vide qu'on peut faire communiquer avec notre appartement par une porte. Je ne sais même pas si

gens vinrent prévenir M. le commissaire central qu'ils avaient trouvé dans un pré situé près de Cognac des lambeaux de chair. M. le commissaire central en avertit sur-le-champ les autorités judiciaires, et M. le procureur impérial, accompagné de M. le juge d'instruction, s'étant immédiatement transporté à l'endroit indiqué, trouva, en effet, des débris humains enveloppés d'un torchon.

Enfin, ce matin, dans un de ces petits chemins qui entourent Cognac, on a découvert le bras gauche et les intestins. Ces restes rassemblés ont été mis sous les yeux de plusieurs médecins qui sont parvenus à reconstituer la poitrine qu'on a reconnue pour être celle d'un homme jeune et vigoureux.

D'autres remarques ont été faites. Les chairs sont taillées, déchiquetées; les os sont presque mis à nu; on voit que les meurtriers se sont acharnés sur le cadavre avec une sorte de fureur sauvage. Comment se fait-il, en outre, que le bras gauche trouvé ce matin près de Cognac, ne l'ait pas été dès hier, alors qu'il était placé dans un chemin où passent journellement un assez grand nombre de personnes? faut-il en conclure qu'il y a été porté dans la nuit de mardi à mercredi, et que le découpage du cadavre ne s'est fait que peu à peu? Nous nous arrêtons là. La réserve est nécessaire en pareil cas; nous nous sommes abstenus hier de dire que la victime était un soldat du 25<sup>e</sup> de ligne, et les événements nous ont donné raison.

Nous lisons dans le *Journal de Paris*: « On remarque, depuis avant-hier, sur les boulevards un vélocipède éclairé à la lumière électrique.

Nous n'en avons pas fini avec les nouveaux véhicules. On parle d'une grande chasse à courre en vélocipède, d'expériences faites par Blondin sur la corde roide en vélocipède.

Dans le *Bœuf à l'huile*, le nouvel opéra du maestro Hervé, le roi Lothaire et toute sa cour arrivent en scène montés sur des vélocipèdes.

On songe à en donner aux sergents de ville pour la nuit, aux facteurs, aux garçons de banque, aux employés du télégraphe. Enfin, personne n'ira plus qu'en vélocipède. Dans cinquante ans peut-être, un homme pensera-t-il qu'on peut marcher à pied; on le traitera de fou, et il ira mourir à Charenton, victime de son invention.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons donc vu la *Grande-Duchesse de Gêrolstein*, cet opéra-bouffe qui a si fort excité l'admiration des Parisiens, gens réputés les plus spirituels parmi les spirituels Français.

Au point de vue du libretto, il est difficile, selon nous, d'entendre quelque chose de plus ridicule et de plus mal agencé. Si cette pièce, pleine d'inepties, n'avait pas pour interprètes les habiles acteurs dont on aimerait à voir les talents mieux employés, elle n'aurait jamais eu la moindre vogue ni réputation.

M<sup>me</sup> Ugalde a recueilli de nombreux applaudissements bien mérités. Sa voix, fraîche encore quoique affaiblie, est conduite avec art. Les gestes de cette excellente actrice sont parfaits, et le jeu de sa physionomie est rendu magnifique par une expression d'yeux superbes, comme ceux qui ont dû inspirer le bon La Fontaine dans son plaidoyer de *Beaux-yeux* contre *Delle-Bouche*.

Pour la mimique, le général Boum peut dire avec vérité: A moi le plumet ou le pompon! comme vous voudrez. Sa face se contracte d'une manière désopilante, et, sans rien dire, ce fameux stratège vous donne les plus violentes envies de rire.

L'innocent Fritz chante avec goût, et rend supérieurement l'imbécillité. Son imagination bornée et sa candeur vous agacent, lorsque la grande-duchesse lui déclare sa flamme. M. Garnier s'est fait apprécier d'une autre façon, par sa facilité d'élocution et le naturel avec lesquels il répondit à la prière adressée à M<sup>me</sup> Ugalde, pour l'entendre mercredi prochain dans *Galathée*.

Wanda est une charmante actrice, possédant une voix agréable, peu timbrée, il est vrai, mais très-sympathique.

Le prince Paul, outre ses talents d'acteur, possède des cordes vocales faciles qu'il sait faire vibrer avec goût et méthode. Il a fait plaisir principalement dans l'air: *Voilà ce que l'on dit de moi*.

Le baron Grog est réussi, et le précepteur n'est pas mauvais.

Le succès de M<sup>me</sup> Ugalde et de sa troupe a été complet, bravos et rappels ne leur ont pas fait défaut; la salle cependant n'était pas aussi pleine à la seconde qu'à la première représentation. Il ne faut pas attribuer entièrement à la chaleur les vides assez nombreux que l'on remarquait; la musique de la *Grande-duchesse de Gêrolstein*, quoique bonne, est loin d'être à la hauteur des autres productions d'Offenbach, d'approcher de la *Belle Hélène* et de la *Vie parisienne*. De plus, il est difficile, selon nous, d'entendre deux fois une pièce semblable, aussi bourrée de stupidités, aussi mal charpentée, ne présentant aucun attrait comme intrigue et aucun intérêt dans le détail ou dans l'ensemble.

Quels déplorables goûts que ceux qui caractérisent l'époque actuelle: tout pour les sens, rien pour l'esprit! Espérons que nous n'oublierons pas à jamais le but du théâtre, le *Castigat ridendo mores*, pour suivre avec enthousiasme des fêtes comme le *Pied de Mouton*, ou goûter avec délices un long tissu de bêtises comme la *Grande-Duchesse*, au lieu de rappeler sur nos scènes la bonne comédie et le fin vaudeville.

LÉON B.

Trois cents pigeons voyageurs ont été mis en liberté dimanche matin à 4 heures, sur la place de la Gare. Après s'être élevés presque perpendiculairement, ces pigeons se sont divisés en quatre bandes, ont tourné quelques instants et se sont successivement dirigés vers le nord.

Dimanche soir, vers les 7 heures, sur une longueur de deux cents mètres environ, tout le talus, les herbes sèches et un buisson d'épines de la Levée-d'Enceinte, étaient en feu. Il est tout probable que c'est un fumeur qui aura jeté une allumette enflammée sur le gazon. Il n'y avait aucun danger à craindre, le feu a été éteint par le concierge du haras et un autre homme de service.

Il y a actuellement une comète visible à l'œil nu; elle est située dans la constellation de la Girafe, et a été découverte par M. Winnecke, à Carlsruhe, le 15 de ce mois.

C'est en ce moment qu'a lieu, dans les divers ressorts juridiques, la formation des listes de notables commerçants ou industriels appelés à concourir aux élections consulaires. On dit que des instructions ministérielles sont ou vont être adressées aux préfets dans le but d'étendre le nombre des désignations fixé par la loi de 1807. Ce serait une bonne mesure, car il est évident que le mode actuel laisse de côté un grand nombre de citoyens parfaitement aptes à choisir les magistrats chargés du règlement des litiges commerciaux.

Le projet de loi portant concession, à la Compagnie d'Orléans, des chemins de fer: De Nantes à Châteaubriant; De Tours à Vierzon, a été voté mercredi au Corps-Législatif, par 192 voix contre 7.

La subvention accordée à la Compagnie d'Orléans, pour le chemin de Nantes à Châteaubriant, est de 8,700,000 fr.

La Compagnie s'engage à exécuter les deux nouveaux chemins dans un délai de huit ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1870.

On sait que la ligne de Nantes à Châteaubriant doit se souder à celle de Châteaubriant à Sablé, par Craon et Châteaugonier, récemment concédée à la Compagnie de l'Ouest.

On lit dans l'*Union bretonne* du 25: « Hier, à Soullans, se tenait l'une des foires

les plus importantes du marais vendéen. Tout-à-coup, vers midi, les animaux exposés sur le champ-de-foire ont pris la mouche et se sont livrés à des emportements effrénés. La terreur a été tellement grande, que propriétaires et gardiens des bestiaux se sont enfuis en toute hâte dans toutes les directions.

Malheureusement, dans le désordre qui s'est produit, de grands malheurs sont survenus, et la personne de qui nous tenons ces détails a eu la douleur de constater la mort de deux individus et en a vu administrer un troisième.

Le nombre des blessés est, à ce qu'il paraît, considérable.

Après les hannetons, la guêpe est au premier rang parmi les insectes qui font le désespoir des horticulteurs et des amateurs de jardins. Le plus bel abricot, le premier raisin mûr, appartiennent à la guêpe, souvent même elle s'y loge comme le remords dans la conscience du coupable, elle touche à tout, détériore tout. Voici le moment de la détruire, parce que chaque individu de son espèce représente une colonie.

Toute guêpe qui a passé l'hiver est une mère dont le premier soin, au sortir de son engourdissement, consiste à chercher dans la terre ou ailleurs une cavité pour s'y établir. Dès qu'elle l'a trouvée, elle construit un nid de forme ovoïde, composé de cinq à six alvéoles, dans chacune desquelles la mère dépose un œuf. A ce premier gâteau s'en ajoutent successivement d'autres d'un plus grand diamètre, et c'est ainsi que grandissent ces colonies qui, vers le mois de septembre, contiennent une population de cinq à six cents individus.

Avant l'éclosion du premier couvain, tous les soins du ménage incombent à la mère guêpe; elle pourvoit à tout: nourriture des larves, apport des matériaux nécessaires à l'agrandissement du domicile; mais une fois la première génération parvenue à l'âge adulte, les jeunes guêpes sont chargées du service extérieur; la mère ne sort plus, ses fonctions se bornent à pondre.

Au printemps donc, et jusque vers le mois de juin, chaque mère guêpe représente une colonie, et voilà pourquoi il est si important de faire à cette époque la chasse à cet insecte. Tous les moyens sont bons contre ces mouches au brillant corsage, dont le plus efficace consiste à disposer des bouteilles à demi pleines d'eau miellée dont elles sont très-friandes, et dans lesquelles on les voit bientôt s'introduire par centaines.

(*Courrier des familles.*)

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur*:

L'Empereur a quitté le camp de Châlons le 27 juin, et est rentré à Fontainebleau à six heures et demie.

Sa Majesté a pris pour revenir la ligne de Reims et de Soissons.

A la gare de cette dernière ville, une réception avait été improvisée, malgré l'incognito du voyage.

L'Empereur a dû descendre de wagon pour remercier les populations de leur sympathique accueil.

Une dépêche de Constantinople, adressée à l'agence Havas, nous apprend que le prince Napoléon est arrivé dans cette ville, le 27 juin.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 27 juin.

Texte: Evénements de Serbie. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition maritime internationale du Havre (suite). — Le chemin de fer du Mont-Cenis. II. — La Gageure de Passerine, nouvelle, par M. C. Perruchot (suite). — Les moyens de transport et les voies de communication en 1867 (suite). — Salon de 1868: Tableaux reproduits par l'Illustration. — Le rapport de M. Haussmann. — La Font-Couverte, fragment du journal d'un archéologue (suite et fin). — Une chasse au tigre à Anvers. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Incendie de Besançon. — M. Pouillet.

Gravures: Evénements de Serbie: 3 portraits. — Exposition maritime internationale du Havre (2 gravures). — Le chemin de fer du Mont-Cenis (4 grav.) — Salon de 1868: Tableaux reproduits par l'Illustration (4 gravures). — La famine en Algérie (3 gravures). — Belgique: Une chasse au tigre à Anvers. — M. Pouillet. — Incendie de la distillerie Bagnot-Colladon, à Besançon. — Rébus.

## ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 30 mai au 26 juin.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.										
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	»	»	1	»	7	7	10	61	2	20	63	13
2	Tessier.	»	»	4	»	8	»	12	41	2	17	42	1
3	Touchet (1).	»	»	4	1	3	2	2	26	»	8	28	1
4	Groleau (1).	»	»	»	»	»	»	8	3	1	2	»	»
5	Corbineau.	»	»	4	»	2	4	8	47	2	17	44	9
6	Séchet.	»	»	4	1	»	»	4	1	8	25	17	2
7	Prouteau.	»	»	1	»	»	»	3	»	7	23	»	15
8	Chalot.	»	»	»	»	»	»	6	»	4	31	»	9
9	Pallu.	»	»	»	»	5	6	1	44	9	15	43	9
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	13	1
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	6
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8	1
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	11	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	10	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	»
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
12	Pavis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
—													
PORCS.													
1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup>													

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

## Marché de Saumur du 27 juin.

Froment (l'h. 77 k.)	29 15	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	28 01	(hors barrière).	63 96
Seigle . . . . .	17 50	Paille de lièvre, id.	—
Orge . . . . .	15 —	Foin . . . . .	77 13
Avoine (entrée).	13 —	Luzerne (les 750 k)	75 —
Fèves . . . . .	—	Graines de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs . . . . .	33 —	— détreffé (% k)	» —
— rouges . . . . .	32 —	— de luzerne.	» —
Cire jaune (50 kil).	175 —	— de colza 65 k	23 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	25 —
— de chenevis . . . . .	40 —	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	48 —	(les 100 k.)	—

## COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1867.	» à » 32 à 36

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1867.	» à » 65 à 75
Champigny, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1867.	» à » 60 à 75
Varrains, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 75 à 90
Bourgueil, 1867.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id.	» à » 70 à 80
Restigny 1867.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Chinon, 1867.	2 <sup>e</sup> id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### PURGE LÉGALE.

Suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Taureau, notaire à Doué, le quinze juin mil huit cent soixante-huit.

M. Joseph Champiré, propriétaire, et dame Renée Fouché, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble aux Trois-Chopines, commune de Brigné, canton de Doué.

Ont vendu à la commune de Doué-la-Fontaine, Ce accepté pour elle par M. Camille Guionis-Joubert, propriétaire et maire de la ville de Doué, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant ville de Doué; M. Guionis agissant en vertu d'un arrêté préfectoral rendu en conseil de préfecture, le huit mai dernier :

1° Un logement en caves, situé ville de Doué, place du Champ-de-Foire, comprenant plusieurs caves et diverses constructions élevées à côté et au-dessus des dites caves, puits à eau, cour, jardin et servitudes, occupé par les époux Beillard;

2° Un autre logement, situé au même lieu, composé d'une cave à demeurer avec jardin au-dessus, puits à eau, passage donnant sur le Champ-de-Foire;

3° Une cave se trouvant sous le jardin du sieur Pouge, plusieurs autres caves, situées au même lieu, jardin sur lesdites caves, un autre jardin donnant sur le Champ-de-Foire; le tout en un seul tenant, compris au cadastre sous les numéros 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, moitié du numéro 800 de la section D, pour une contenance de dix-sept ares soixante centiares, joint au levant le Champ-de-Foire, au couchant M. Hublot-Gigot, MM. Ouvrard et Clément, au midi, faisant hache de ce côté, le sieur Henri Pouge et le logement des époux Pirault.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes, que M. le maire s'est obligé d'exécuter et d'accomplir :

1° Il prendra lesdits logements et ce qui en dépend sans garantie de la contenance indiquée, le plus ou le moins, lors même que la différence excéderait un vingtième, devant tourner au bénéfice ou à la perte de la commune de Doué, sans recours;

2° Il supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, qui peuvent grever lesdits logements et dépendances, sauf à profiter de celles actives, s'il en existe;

3° Il acquittera les impôts à partir du vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit, jour de l'entrée en jouissance.

En outre, ladite vente est faite moyennant onze mille cinq cents francs.

Les précédents propriétaires sont, pour le premier lot : Louise Billault, veuve du sieur Joseph Champiré; pour le deuxième lot : M. Louis Gagneux et Marie Mauboucher, son épouse, demeurant à Doué, et Charles Gagneux, soldat au deuxième régiment de chasseurs, en garnison à Besançon (Doubs); M. Louis Gagneux, père des précédents, demeurant à Doué (décédé), et dame Renée Goubirard, son épouse, aussi décédée au même lieu; lesdits époux Louis Gagneux-Goubirard étaient eux-mêmes propriétaires pour avoir acquis des époux François Goubirard-Rottier, demeurant à Doué.

Les précédents propriétaires sont : M. Jean-Baptiste Pirault, tisserand, demeurant à la Chapelle, près Doué; les époux François Goubirard-Rottier, demeurant à Doué.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit logement, M. Guionis, acquéreur au nom de la commune de Doué, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit, enregistré, M. Guionis a fait signifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près le tribunal civil saumurois, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier l'article 696 du Code de procédure civile.

des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Guionis, maire de Doué, a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit. (298) Signé : CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### PURGE LÉGALE.

Suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Paul Taureau, notaire à Doué, le douze juin mil huit cent soixante-huit,

M. Jacques-François Pirault, tisserand, et dame Jeanne Goubirard, sa femme, qu'il autorise, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine.

Ont vendu à la commune de Doué-la-Fontaine,

Ce accepté pour elle par M. Camille Guionis-Joubert, propriétaire, maire de la ville de Doué, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant dite ville de Doué; M. Guionis agissant en vertu d'un arrêté préfectoral rendu en conseil de préfecture, le huit mai dernier :

Un logement en caves, situé ville de Doué, place du Champ-de-Foire, comprenant plusieurs caves, dont une à cheminée, jardin au-dessus desdites caves, un petit bâtiment dans le jardin, puits à eau; le tout en un seul tenant, porté au plan cadastral sous les n<sup>os</sup> 800, 801 et 802 de la section D, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant au levant Henri Pouge, au nord Champiré, au midi le Champ-de-Foire et au couchant M<sup>me</sup> veuve Hublot; ledit logement étant destiné à l'agrandissement du Champ-de-Foire de Doué.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes, que M. le maire de Doué s'est obligé d'exécuter et d'accomplir, savoir :

1° Il prendra le logement vendu dans l'état où il se trouvera lors de l'entrée en jouissance, sans pouvoir faire aucune réclamation pour grosse ou menues réparations qui seraient à faire audit logement;

2° Il supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui peuvent grever ledit logement vendu, sauf à profiter de celles actives, s'il en existe;

3° Il acquittera les impôts à partir du jour de l'entrée en jouissance, qui est fixée au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit.

En outre, cette vente a été faite moyennant le prix de deux mille cinq cents francs.

Les précédents propriétaires sont : M. Blaise Bailly, propriétaire, en son vivant demeurant à Doué; M<sup>me</sup> Perrine Bailly, propriétaire, demeurant à Angers; M<sup>me</sup> Anne Gapy, propriétaire, veuve de M. Phelipon, demeurant à Doué; et M. Gapy père, propriétaire, demeurant à Doué.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit jardin, M. Guionis, acquéreur au nom de la commune de Doué, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit, enregistré, M. Guionis a fait signifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près le tribunal civil saumurois, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Guionis, maire de Doué, a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit. (299) Signé : CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### PURGE LÉGALE.

Suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Paul Taureau, notaire à Doué, le douze juin mil huit cent soixante-huit,

M. Calixte-Marie-Epitème-Olympiade-Stanislas-Dauphin Ouvrard, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine,

A vendu à la commune de Doué-la-Fontaine, Ce accepté pour elle par M. Camille Guionis-Joubert, propriétaire, maire de la ville de Doué, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant dite ville de Doué; M. Guionis agissant en vertu d'un arrêté préfectoral rendu en conseil de préfecture, le huit mai dernier :

Un jardin, situé ville de Doué, place du Champ-de-Foire, dans lequel se trouve construit un petit pavillon, compris au plan cadastral sous les n<sup>os</sup> 789 et 790 de la section D, joignant au nord MM. Clément et Charpy, au levant la place du Champ-de-Foire, au midi et au couchant M. Champiré, et d'une contenance de trois ares soixante-dix centiares; ledit jardin acquis par la ville de Doué et destiné à l'agrandissement du Champ-de-Foire.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes, que M. le maire de Doué s'est obligé d'exécuter et d'accomplir :

1° Il prendra ledit jardin et ce qui en dépend sans garantie de la contenance indiquée, le plus ou moins, lors même que la différence excéderait un vingtième, devant tourner au bénéfice ou à la perte de la commune de Doué, sans recours;

2° Il supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent grever ledit jardin vendu, sauf à profiter de celles actives, s'il en existe;

3° Il acquittera les impôts à partir du vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit, jour de l'entrée en jouissance.

En outre, ladite vente est faite moyennant le prix de deux mille francs.

Les précédents propriétaires sont : M. Blaise Bailly, propriétaire, en son vivant demeurant à Doué; M<sup>me</sup> Perrine Bailly, propriétaire, demeurant à Angers; M<sup>me</sup> Anne Gapy, propriétaire, veuve de M. Phelipon, demeurant à Doué; et M. Gapy père, propriétaire, demeurant à Doué.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit jardin, M. Guionis, acquéreur au nom de la commune de Doué, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-huit.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit, enregistré, M. Guionis a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Guionis, maire de Doué, a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit. (300) Signé : CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Vingt-deux ares de vigne rouge, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Et 33 ares de vigne rouge, à la Malgagne, canton de la Croix-des-Sables, commune de Bagnoux.

S'adresser à M. Jean LEBRUN-MENIER, au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (301)

A VENDRE OU A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine, UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Clément-des-Levés,

Composée d'une petite maison de maître, vastes servitudes de toute espèce, d'un jardin et d'une ouche, contenant ensemble 88 ares 48 centiares.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément, et à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, à Saumur. (279)

A LOUER

Présentement, PORTION DE MAISON, Grand'Rue.

S'adresser à M<sup>me</sup> LELONG. (267)

## EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 27 JUIN.			BOURSE DU 29 JUIN.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .		70 70	»	»	70 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .		101	»	»	101 10	»	10
Obligations du Trésor. . . . .		»	»	»	188 75	»	»
Banque de France. . . . .		3150	»	»	3145	»	15
Crédit Foncier (estamp.). . . . .		1540	»	5	1535	»	5
Crédit Foncier colonial. . . . .		»	»	»	450	»	»
Crédit Agricole. . . . .		657 50	»	»	655	»	2 50
Crédit industriel. . . . .		650	»	2 50	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .		321 25	»	3 75	313 75	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .		727 50	»	5	730	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .		885	»	3 75	883 75	»	1 25
Orléans, nouveau. . . . .		»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .		1223 75	3	75	1218 75	»	5
Est. . . . .		551 25	1	25	552 50	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .		941 25	1	25	935	»	6 25
Lyon nouveau. . . . .		»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .		597 50	»	»	597 50	»	»
Ouest. . . . .		563 75	»	»	563 75	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .		1500	»	»	1500	»	»
Canal de Suez. . . . .		435	»	2 50	427 50	»	7 50
Transatlantiques. . . . .		415	»	»	412 50	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .		54 70	»	»	54 55	»	15
Autrichiens. . . . .		581 25	1	25	583 75	2	50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .		387 50	»	5	393 75	6	25
Victor-Emmanuel. . . . .		53 50	2	»	53 50	»	»
Romains. . . . .		46 25	»	25	46	»	25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .		327 50	»	1 25	325	»	2 50
Saragosse. . . . .		73	»	2	72	»	1
Séville-Xérés-Séville. . . . .		»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .		65	»	»	63 75	»	1 25
Compagnie immobilière. . . . .		134	1	50	130	»	4

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . . 335 » » » » » 335 » » » » »  
Orléans. . . . . 326 50 » » » » » 328 » » » » »  
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . . 340 » » » » » 340 » » » » »  
Ouest. . . . . 326 25 » » » » » 326 50 » » » » »  
Midi. . . . . 324 50 » » » » » 324 25 » » » » »  
Est. . . . . 320 » » » » » 320 » » » » »

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

## A VENDRE

### JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclos de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

### Changement de domicile.

M. RATOUIS vient de transférer sa fabrique de billards et meubles, rue Neuve-Beaurepaire et Grand'Rue, n<sup>o</sup> 1, en face la Caisse d'Epargne.

On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de billards et meubles tout confectionnés, de différents bois, à des prix modérés.

## AVIS

Un ménage sans enfant demande un emploi. Le mari se chargerait de la culture et des façons de vignes, la femme des travaux de la campagne.

S'adresser à M. BAUNÉ, placeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (303)

## PLUS DE HERNIES

### Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).